

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 03 avril 2024

à 20h00

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, M. **VASSEUR** Marc, Mme **FROMENT** Martine

Excusés : Monsieur **DALLO** Alexandre, absent, donne son pouvoir à Monsieur Nicolas **VOLPELIER**, Monsieur Gérard **AFFRE** donne son pouvoir à Monsieur Michel **CANTAGREL**, Madame Magali **ROZIERES** donne son pouvoir à Monsieur Yves **BIOULAC**

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

1- Compte rendu de la dernière réunion.

Après lecture du PV de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2023.

3- Approbation des Budgets Primitifs 2024.

4- Délibération pour le vote des taux 2024.

5- Délibération pour l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

6- Délibération concernant l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

7- Délibération pour le transfert de l'exercice de la compétence infrastructures électriques et hybrides rechargeables au SIEDA.

8- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 H 00 et prend note des pouvoirs donnés par les membres du Conseil excusés.

1) Compte rendu de la dernière réunion.

Après lecture du PV de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des Comptes Administratifs 2023.

Le Maire présente successivement les comptes administratifs 2023 de la Commune et des Lotissements Lauradou 1 et Lauradou 2. Pour information, il présente également les comptes administratifs du CCAS.

Il souligne notamment un excédent de fonctionnement de 105 000 € environ, qui permet d'abonder la politique d'investissements mise en œuvre par la Municipalité avec une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

A noter également l'augmentation de la DGF qui est de 116 000 € alors qu'elle n'était que de 105 000 € en 2020. Monsieur le Maire indique que celle-ci va passer à environ 130 000 € pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Après s'être assuré de la conformité administrative avec le compte de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver les comptes de l'exercice 2023, qui s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	85 898.67 €	Produits services	30 491.19 €
Charges de personnel	77 031.71 €	Impôts et taxes AC	157 995.38 €
FNGIR et autres	6 536 €	Dotations et participations	133 458.73 €
Autres charges gestion courante	66 312.45 €	Autres produits de gestion courante	41 129.22 €
Charges financières	11 726.63 €	Produits cession immob et spécifique	11 130.29 €
Opération ordre entre section	26 532.29 €	Opération d'ordre entre section	5 025 €
		Total	379 229.81 €
		<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>291 029.91 €</i>
TOTAL	274 037.75 €	TOTAL	670 259.72 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Licence IV	3 363.37		
Hôtel de ville	16 859.30 €	FCTVA	36 828.13 €
Installation de Voirie	80 169.06 €	Taxe d'aménagement	2 034.09 €
Eclairage public	6 121.2 €	Subventions d'investissement	278 361.24 €
Tiers-lieu	584 753.06 €	Loc vente matériels	898.6 €
adressage	3 976.78	immob	9 943.79
Tables interprétation	3 330 €	Op d'ordre entre sections	26 532.29 €
Emprunts et dettes assimilées	28 474.46 €	Total	354 598.14
Opération d'ordre	5 025 €	Excédent d'investissement	241 858.49 €
Total Exercice 2023	732 072.23 €	Total exercice 2023	596 456.63
<i>Restes à réaliser</i>	<i>77 422.22 €</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>285 526.5 €</i>
TOTAL	809 494.45 €	TOTAL	881 983.13 €

Résultat de l'exercice

Fonctionnement + 396 221.97

Investissement -135 615.6

Résultat cumulé avec les restes à réaliser

Fonctionnement + 396 221.97

Investissement + 72 488.68

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF LAURADOU 1 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Report de fonctionnement	55 190.82 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	55 190.82 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution négatif reporté	83 652.82 €		
TOTAL	83 652.82 €	TOTAL	0 €

Résultat Excédent de fonctionnement de 55 190.82 €

Déficit d'investissement de 83 652.82 €

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF LAURADOU 2 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges financières	4 776.98 €	Op d'ordre entre sections	4 776.98 €
		Op d'ordre intérieur de la section	4 776.98 €
Op d'ordre intérieur de la section	4 776.98 €	Excédent de fonctionnement reporté	1 773.16
TOTAL	9 553.96 €	TOTAL	11 327.12 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	10 941.58 €		
Op d'ordre entre sections	4 776.98 €	Excédent d'investissement reporté	21 198.7
TOTAL	15 718.56 €	TOTAL	21 198.7 €

Résultat Excédent de fonctionnement de 1 773.16 €

Excédent d'investissement de 5 480.14 €

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractères général	1 676.52 €	Produits de gestion courantes Loyers	3 034 €
Charges financières	2 745.80 €		
Déficit de fonctionnement	1 895.33 €		
TOTAL	6 317.65 €	TOTAL	3 034 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	4 178.17 €	Subv d'investissement	80 219.61 €
Immobilisation (travaux rénovation maison)	70 664.96 €		
Solde d'exécution négatif reporté		Excédent de fonctionnement capitalisés	47 294.89 €
TOTAL	74 843.13 €	TOTAL	127 514.5 €
<i>Restes à réaliser</i>	5 000 €	<i>Restes à réaliser</i>	8 555.75 €
	79 843.13 €		136 070.25

Résultat Déficit de fonctionnement de 3 283.65 €

Excédent d'investissement de 52 671.13 €

Résultat cumulé avec les restes à réaliser

Fonctionnement	- 3 283.65 €
Investissement	+ 56 227.12 €

3) Approbation des Budgets Primitifs 2024.

Le Maire présente successivement les budgets primitifs 2024 de la Commune, puis des Lotissements Lauradou 1 puis Lauradou 2. A titre d'information, il présente également le Budget Primitif du CCAS.

Le Maire indique que le budget de fonctionnement est dans la continuité des budgets précédents avec une maîtrise des charges de fonctionnement. La future augmentation de la DGF n'a pas été prise en compte, l'information de son évolution étant intervenue le jour même du Conseil Municipal.

Au niveau des investissements, il s'agit pour l'essentiel des acquisitions foncières, déjà engagées lors de l'exercice précédent, pour autant que les démarches entreprises puissent aboutir. Ces acquisitions sont engagées dans le cadre de la mise en place d'un prochain PLUI par la Communauté de Communes, qui conduit à anticiper pour la création, à terme d'un nouveau lotissement afin d'accueillir soit des jeunes résidents de la commune, soit la venue de nouveaux habitants.

De par ailleurs, en raison de la création des logements sociaux sur Lauradou 1 et de la Résidence Autonomie sur Lauradou 2, les terrains correspondants, qui sont aujourd'hui dans le cadre budgétaire des lotissements vont intégrer le cadre budgétaire de la commune et donc, faire apparaître un investissement foncier de 41 967.24 € pour les logements sociaux et de 92 067.93 € pour la résidence autonomie dans le budget municipal.

Il ne s'agit pas d'une dépense monétaire, mais d'un transfert entre différentes sections budgétaires.

L'année 2024 est une année de transition après les investissements passés et la mise en œuvre d'un nouveau projet, tel qu'il sera présenté le 07 avril à la population.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	126 930 €	Redevances services à caractère loisir	7 500 €
Charges de personnel	83 000 €	Prestation de services APC	16 000 €
Atténuation de produits	6 607 €	Produits activités annexes photovoltaïque	10 000 €
Autres charges gestion courante	110 261 €	Concessions cimetières	200 €
Charges financières	9 620 €	Impôts et taxes	47 300 €
Dotation aux provisions	695 €	Fiscalité locale	85 000 €
Amortissement assai	15 493 €	Dotations et participations	118 500 €
Virement à la section d'investissement	360 183.97 €	Autres produits de gestion courante	27 000 €
		Dépréciations provision	43 €
		Opération d'ordre	5 025 €
		Report Excédent de fonctionnement	396 221.97 €
TOTAL	712 789.97 €	TOTAL	712 789.97 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
RAR		RAR Tiers-lieu Etat	48 478.75 €
Eclairage public	13 480 €	Région	55 000 €
Adressage	18 042.22 €	Département	54 403 €
Tourne à gauche	12 900 €	Leader	84 757.35 €
Terrains	33 000 €	Mairie Etat	24 662.68 €
		Tourne à gauche Etat	12 731.25 €
		Adressage Etat	5 493.47 €
Frais et réalisation documents cœur de village	8 400 €	FCTVA	15 300 €
Subvention étude de faisabilité cave	4 000 €	Taxe d'aménagement	1 000 €
Terrains nus	63 840 €		
Terrains aménagés lotissements	134 035.17 €	Mise à dispo et cession matériel	5 390 €
		Caution	1 500 €
Agencements et aménagement terrains aire de jeux et mur	9 600 €	Produits cession actif cession terrain nouveau lotissement	35 000 €
Bâtiments privés donation Jouveau	20 000 €	Op d'ordre assai	15 493 €
Installation pont	6 000 €	Donation op d'ordre	14 000 €
Autres constructions Garage Cure	7 500 €	Virement de la section de fonctionnement	360 183.97 €
Autres réseaux	2 200 €		
Materiels panneaux distributeurs adressage	1 855 €		
	7 020		
Emprunts crédit relais+capital	79 100 €		
Opération d'ordre	5 025 €		
Donation op d'ordre	14 000 €		
Déficit reporté	135 615.60 €		
TOTAL	575 612.99 €	TOTAL	733 393.47 €

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF LAURADOU 1.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Autres charges gestion	10 €	Vente parcelles	56 767.24 €
Reversement excédent budget annexes	28 305.24 €	Autres produits gestion courante	10 €
Op d'ordre entre sections	83 652, 82	Résultats reporté excédent	55 190,82 €
TOTAL	111 968.06 €	TOTAL	111 968.06 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Op d'ordre transfert entre sections travaux	83 652,82 €
Solde d'exécution négatif reporté	83 652,82 €		
TOTAL	83 652.82 €	TOTAL	83 652.82 €

Vote à l'unanimité**BUDGET PRIMITIF LAURADOU 2.**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Autres charges de gestion courante	10 €	Ventes de terrains aménagés	109 047.93 €
Intérêts d'emprunt	4 700 €	Prise en charge déficit	832.14 €
Opération d'ordre intérieur section	4 700 €	Autres produits gestion courante	10 €
Opération d'ordre entre sections	111 663.23 €	Opération d'ordre intérieur section	4 700 €
		Opération d'ordre entre sections	4 710 €
		Résultats reporté excédent	1 773.16 €
TOTAL	121 073.23 €	TOTAL	121 073.23 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	112 433.37 €	Opération d'ordre entre sections	111 663.23 €
Opération d'ordre entre sections	4 710 €	Solde exécution reporté	5 480.14 €
TOTAL	117 143.37 €	TOTAL	117 143.37 €

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF CCAS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	3 893.47 €	Loyers	6 960 €
Charges financières	1 360 €	Subvention mairie	25 600 €
Virement à la section d'investissement	24 022.88 €		
Résultat reporté	3 283.65 €		
TOTAL	32 560 €	TOTAL	32 560 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
RAR	5 000 €	RAR Région	7 115.75 €
		Département	1 440 €
Immeubles de rapport	17 000 €	Virement de la section fonctionnement	24 022.88 €
Emprunt	63 250 €	Solde d'exécution reporté	52 671.37 €
TOTAL	85 250 €	TOTAL	85 250 €

4) Délibération pour le vote des taux 2024.

Monsieur le Maire présente les simulations réalisées par Madame Céline BAULES de la DGFIP, qui accompagne la Commune dans le suivi comptable et budgétaire. Ces tableaux mettent en exergue une augmentation significative de la base fiscale avec un taux de 3,9 %, mais qui est pour une part gommée par le Coefficient Correcteur découlant de la suppression de la Taxe d'Habitation, car une part importante (environ 43 %) de celle-ci est réaffectée à une caisse de péréquation nationale.

Après discussion et évaluation des différentes hypothèses, le Conseil Municipal adopte la proposition médiane entre une augmentation de 1 ou 2 %, établissant ainsi la hausse des taux à 1,5 %. Cela va représenter pour la commune, un produit supplémentaire de l'ordre de 2074 €.

5) Délibération pour l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Tant au travers du dernier recensement qu'au travers de la connaissance directe que l'on a du patrimoine bâti sur la commune, il apparaît qu'un certain nombre de résidences ne sont pas occupées ni à titre principal, ni à titre secondaire, et sont donc vacantes.

Une telle situation, selon le Maire, présente plusieurs difficultés :

- Leur niveau d'entretien, progressivement, laisse à désirer, générant des « verrues » ici et là, tant dans le bourg de Saint Saturnin que dans les hameaux de la Commune ;
- Ces habitations vacantes vont à l'encontre de la Loi ALUR et de la future Loi ZAN quant à la densification de l'habitat dans les communes, notamment rurales. Avec la

réduction drastique des surfaces constructibles à terme, ces habitations vacantes vont obérer les capacités d'accueil pour de jeunes ménages notamment ;

- Enfin, ces habitations grèvent le budget municipal car elles ne font l'objet d'aucune taxation dans l'état actuel des choses.

Après une longue discussion et la prise en compte des divers avis, il est convenu d'arrêter le principe d'une taxation de ces résidences. Pour ce qui est du taux, celui de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires apparaît excessif à une partie du Conseil Municipal. Il est donc convenu de faire une étude plus approfondie des taux applicables afin d'arrêter une décision définitive lors d'un prochain Conseil Municipal.

6) Délibération concernant l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

Le Maire présente le tableau des indemnités perçues par les élus au titre de leurs diverses fonctions électives.

Tableau récapitulatif de toutes les indemnités des élus à compter du 01 janvier 2024.

	Nom-Prénom	Taux maximal	Montant de indemnités brut mensuel
Maire	BIOULAC Yves	25,5 %	1 048.18 €
1^{er} Adjoint	AUGADE Corinne	9,9 %	406.94 €
2nd Adjoint	VOLPELIER Nicolas	9,9 %	81.38 €
3^{ème} Adjoint	CANTAGREL Michel	9,9 %	406.94 €
Vice -Président du SIAEP VASO	CANTAGREL Michel		191,13€
Conseiller Municipal déléguée CCAS et tourisme	CAZES Françoise	6 %	81.38 €
Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments et travaux	VASSEUR Marc	6 %	81.38 €
Conseiller Municipal déléguée à la culture et animation	FROMENT Martine	6 %	81.38 €
Conseiller Municipal déléguée aux affaires sociales et patrimoine	ROZIERES Magalie	6 %	81.38 €

Après lecture, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

7) Délibération pour le Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA

Installation d'une borne électrique sur le Pré de la Clastre pour la charge des batteries des voitures électriques légères : Le Maire indique que la Municipalité a reçu une proposition avantageuse du SIEDA pour la mise en place d'un tel équipement.

Le coût de la mise en place serait de 1 000 € et les frais d'entretien de 300 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve **le transfert de la compétence** « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et sous réserve de l'arrêté préfectoral ;
- Approuve les travaux d'installation d'infrastructure(s) de recharge, sur le territoire de la commune de Saint Saturnin de Lenne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques », à la mise en œuvre du projet et notamment la convention d'occupation du domaine public et / ou privé et éventuellement, hors AIP, la convention sur les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 5 février 2015 et révisées le 16 novembre 2023 ;
- S'engage à verser au SIEDA la participation financière due à l'investissement et d'inscrire au budget les dépenses annuelles de fonctionnement en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération et donne mandat à M. le Maire pour régler les sommes dues au SIEDA ;

Cette implantation serait en proximité immédiate du jardinet entre l'épicerie et le canal de dérivation de la Serre.

8) Questions diverses.

Plusieurs points sont évoqués :

- Logement du Presbytère : il a été reconnu insalubre mais sans dangerosité. Un audit effectué par l'organisme Oc'teha a été demandé par la CAF. De fait la CAF ne paye plus les loyers ; ceux-ci seront provisionnés pendant 18 mois, et si un relogement est possible pendant ce délai la provision sera reversée à la municipalité. Il existe également une dérogation dans le cas où le propriétaire fait le nécessaire : il peut bénéficier d'un délai supplémentaire pour finaliser les travaux de mise aux normes du logement.
- Réunion publique du 7 avril : présentation par le Maire du Powerpoint qui sera présenté dimanche à la population.

- Plusieurs Conseillers Municipaux font part de leur satisfaction quant à l'évolution professionnelle de Rémi PONOMAREFF tant au plan de son engagement personnel qu'au plan de la diversification de ses compétences, notamment au travers du mur qu'il a réalisé à La Roque Valzergues, permettant ainsi une économie importante. Afin de le conforter dans cette évolution, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui accorder une augmentation de sa rémunération de 100 € brut par mois, à compter du mois d'Avril 2024. Sa prime IFSE sera augmentée pour tenir compte de cette décision.

Le Conseil Municipal charge le Maire de la mise en œuvre de la décision.

Séance levée à 22h30